ASSOCIATION
RENDEZ-NOUS LA ROUTE DE LA MER

Recours au Tribunal Administratif

Vous souhaitez témoigner contre l'arrêté de mise à sens unique !

Abonnez-vous à notre page FB https://urlz.fr/kVyf

RENDEZ-NOUS LA ROUTE DE LA MER

26, Bd de la Mer
17440 AYTRÉ
06 70 04 59 11
06 24 68 78 59

Vous souhaitez adhérer ou faire un don : https://urlz.fr/kVxF

Nous avons déjà plusieurs pièces à mettre au dossier. Nous y ajouterons vos témoignages. Il est fondamental de montrer au juge l'impact négatif de cette décision sur notre vie familiale, personnelle et professionnelle.

Comment faire ?

1

Téléchargez et imprimez le Cerfa 11527*03
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11527.do

2

Complétez le CERFA

C'est très simple ! Ecrivez pourquoi vous n'en pouvez plus de ce sens unique !!

ATTENTION, il faut être précis et apporter des preuves chiffrées.

***Temps perdu** : minutes perdues par trajet et/ou par semaine…*
***Pollution** : nombre de km supplémentaires…*
***Pouvoir d'achat** : dépenses supplémentaires et raisons (pleins d'essence, gardes d'enfants…)*
***Professionnels** : montants des pertes, nombre de clients perdus…*
Etc.

3

Retournez-nous le Cerfa accompagné de la photocopie de votre carte d'identité comportant votre signature.

Par internet

Scannez ou photographiez le CERFA + la carte d'identité
Renvoyez-nous le tout à
reouverturedelaroute@gmail.com

Par courrier

Renvoyez-nous le CERFA + une photocopie de la carte d'identité à (au choix) :

- siège de l'association : 26, boulevard de la Mer à Aytré
- 3, allée des Ardennes à Aytré
- 31, rue des Salines à Angoulins